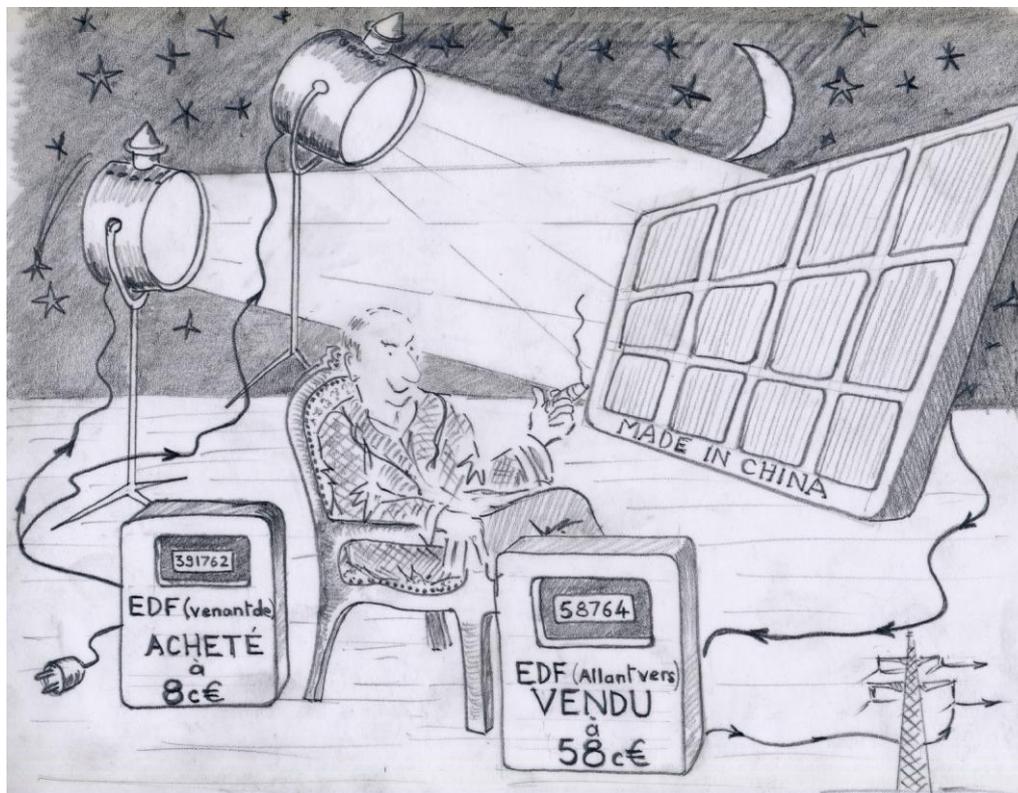


## Le photovoltaïque de nuit...

*Rentabilisez (encore) mieux vos panneaux solaires. Eclairez les la nuit !*



C'est très simple, mais il suffisait d'y penser ! Grâce au tarif heures creuses d'EDF achetez votre kWh à 8 centimes, branchez de gros projecteurs, illuminez vos panneaux solaires et revendez à EDF l'électricité produite au prix de 58 euros le kWh !

Elémentaire ! La loi oblige en effet EDF à vous racheter votre courant photovoltaïque à ce prix... et ce, pendant vingt ans. Profitez en ! Renseignez vous auprès de votre installateur, des agences spécialisées, de vos élus qui ont voté cette loi, auprès du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable ou de l'ADEME qui sont en permanence à votre disposition pour vous aider à atteindre les objectifs de développement durable qu'ils se sont fixés.

Mais qui paie ? Jusqu'ici notre ministre de l'Ecologie ne s'en était guère soucié. Il vient enfin de faire ses comptes et, dans un communiqué qu'il a publié le 17 février 2010, il s'alarme. Il découvre enfin que l'extraordinaire effet d'aubaine créé par l'obligation de rachat faite à EDF était en en train de gonfler une énorme bulle spéculative et que cette bulle allait coûter la bagatelle de 50 milliards d'euros sur les 20 ans à venir. Une somme faramineuse qui, bien entendu, devra être payée par le consommateur d'électricité. Calculs faits et refaits par le ministre, cette bulle nécessiterait à elle seule un relèvement de plus de 10 % du prix de l'électricité..! Dans ces conditions la bulle peut-elle avoir un « développement durable » ?

Pas certain ! Si donc vous n'êtes pris par aucun scrupule, profitez vite de l'opportunité qui vous est encore offerte car, vu son coût, il est à craindre que de l'obligation de rachat par EDF à ces conditions ne puisse durer pas aussi longtemps que les impôts. Suivez donc nos conseils, rentabilisez au mieux et au plus vite votre installation solaire, faites la fonctionner nuit et jour, sans discontinuer.

Nota : Avant d'investir dans des projecteurs assurez vous du rendement de conversion de vos panneaux solaires